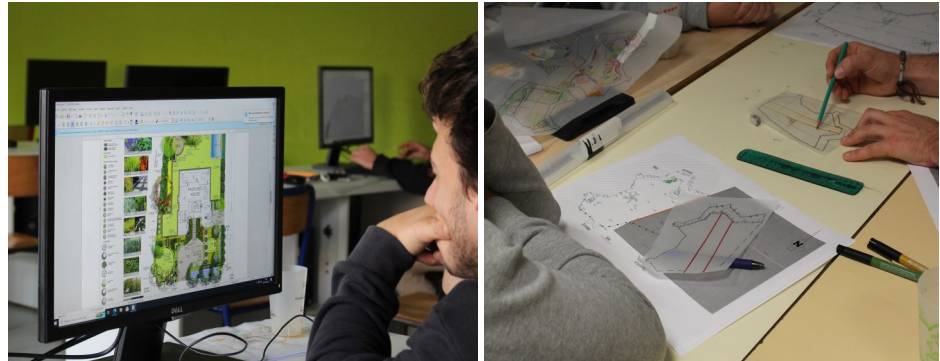




Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers

Codes ROME : A1203, F1104

Centre de Formation d'Apprentis
Agricole et Horticole des Landes
2915 Route des Barthes
40180 Oeyreluy



Certification préparée

Brevet de Technicien
Supérieur Agricole
Aménagements Paysagers
Niveau 5

Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis,
des tests de positionnement
et des diplômes obtenus

Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

Débouchés professionnels et conditions d'environnement du métier

Ce BTSA prépare aux métiers de
responsable de chantier paysa-
ger dans une entreprise ou un
service "espaces verts" de col-
lectivité, de technicien en bureau
d'étude, de responsable des
aménagements paysagers, de
chef d'entreprises.

Plus d'infos :

[http://www.aneфа.org/metiers/
vegetaux/paysage-jardins-et-
espaces-verts](http://www.aneфа.org/metiers/vegetaux/paysage-jardins-et-espaces-verts)

Objectifs

Acquérir une qualification permettant de participer à la conception et à l'étude de projet d'aménagements paysagers; de réaliser et gérer des aménagements pay- sagers; d'encadrer des équipes; d'assurer les tâches administratives et la gestion financière.

Contenu - capacités

Capacité 1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

Capacité 2 - Construire son projet personnel et professionnel

Capacité 3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés (langue vivante : anglais)

Capacité 4 - Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager

Capacité 5 - Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique

Capacité 6 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers

Capacité 7 - Assurer la gestion technico- économique de chantiers

Capacité 8 - Elaborer un projet d'aménagement paysager

Obtention de la certification

La formation étant organisée en modules, elle vous permet de bénéficier du con- trôle en cours de formation (CCF) qui compte pour partie à l'examen.

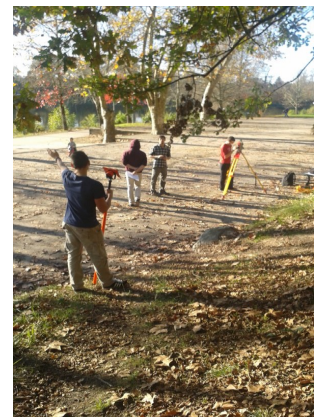
L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

Lieu de formation

CFAAH

2915 Route des Barthes

40180 Oeyreluy



Apprentissage

Organisation de la formation

La formation se déroule sur deux ans en alternance à raison de :

- 1400 heures de formation au CFA (soit environ 20 semaines/an au CFA)
- le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés payés annuels

Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Référent Handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

Conditions d'admission

L'accès à ce BTSA est possible aux titulaires d'un diplôme de niveau 4.
Satisfaire aux tests de pré-requis.

Pré-requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français.

Utiliser les quatre opérations mathématiques.

Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'aménagement paysager.

Public - inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet et/ou prendre contact avec le CFA.

Conditions de rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation.

Contacts
Service inscription :

05 58 98 70 93
cfa.landes@educagri.fr

<https://agricampus40.fr>

